

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 mai 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 39
Nombre de représentés : 00
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2020-001

ELECTION DU MAIRE

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 22 mai 2020 et affichée le 22 mai 2020.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 29 MAI 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi vingt-six mai, le Conseil Municipal du Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Paul Babef, doyen.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : Mme Garcia Latra Abélard, M. Jean-Claude Adois, M. Mihidoiri Ali, M. Zakaria Ali, M. Didier Amachala, Mme Bibi-Fatima Anli, M. Jean Paul Babef, Mme Véronique Bassonville, Mme Danila Bègue, Mme Jasmine Béton, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Catherine Gossard, Mme Annick Le Toullec, M. Henry Hippolyte, M. Olivier Hoarau, M. Alain Iafar, M. Franck Jacques Antoine, Mme Brigitte Laurestant, Mme Honorine Lavielle, M. Armand Mouniata, Mme Karine Mounien, Jean-Max Nages, Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, M. Guy Pernic, M. Bernard Robert, Mme Aurélie Testan, Mme Paméla Trécasse, Mme Sophie Tsiavia, Mme Barbara Saminadin, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Néant.

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Firose Gador à 9h15, M. Sergio Erapa à 9h23.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

.....
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2020-001

ELECTION DU MAIRE

Vu les articles L2121-10 à L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19,

L'an deux mille vingt, le 26 mai à 9h, le Conseil municipal de la commune de Le Port dûment convoqué, s'est réuni au Complexe Sportif Municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean Paul Babef, doyen d'âge, et Mme Aurélie Testan a été désignée secrétaire de séance.

Le Président de séance, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 à L.2122-7 du Code général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour superviser les opérations de vote et procéder au dépouillement, le Président de séance a mis en place un bureau constitué d'un Président (M. Jean Paul Babef doyen d'âge) de deux assesseurs (M. Fayzal Ahmed Vali et M. Armand Mouniata) et d'une secrétaire (Mme Aurélie Testan).

Une seule candidature a été enregistrée, celle de Monsieur Olivier Hoarau.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté à bulletin secret.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 39
- Bulletins blancs : 6
- Suffrages exprimés : 33

- Majorité absolue des suffrages : 17

A obtenu :

Monsieur Olivier Hoarau : 33 voix

Monsieur Olivier Hoarau ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Maire de la commune de Le Port et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Olivier HOARAU